

Informations précontractuelles et contractuelles

Assurance décès Engagement individuel de pension

Les intérêts des clients au premier plan

L'intermédiaire d'assurance fournit les informations nécessaires sur le produit avant la souscription d'une police d'assurance.

Nous conseillons à nos clients de lire attentivement ces informations.

Informations sur le produit

- 1) Fiche info deuxième pilier
- 2) Conditions générales

1) Fiche info deuxième pilier

[Fiche info deuxième pilier Assurance décès Engagement individuel de pension](#)

2) Conditions générales

Nouveau contrat :

[Conditions générales Assurance décès Engagement individuel de pension – A002](#)

[CG - Assurances complémentaires Incapacité de travail - E002](#)

[CG - Assurance complémentaire Accidents – E004](#)

Contrat existant :

Vous trouverez la référence appropriée dans les conditions particulières ou à l'addendum les plus récents du contrat en question.

[Conditions générales Assurance décès Engagement individuel de pension – A002](#)

[Assurances complémentaires Incapacité de travail - E000](#)

[CG - Assurances complémentaires Incapacité de travail - E002](#)

[CG - Assurance complémentaire Accidents – E004](#)